

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
ARRONDISSEMENT DE CAEN

\*\*\*\*\*

**COMMUNE DE OUISTREHAM**

\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DE LA  
SEANCE DU 26 MAI 2020**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt, le mardi 26 mai à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 mai, s'est réuni en séance ordinaire au Centre socioculturel, sous la présidence de M. Romain BAIL, maire de Ouistreham.

**Etaient présents :** Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Patrick CHRETIEN, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, conseillers municipaux.

**Absents excusés :** Thérèse LE JEUNE, Sophie BÖRNER, Edwige CHAPALAIN

**Absents non excusés :**

**Pouvoirs de Thérèse LE JEUNE à M. CHAUVOIS ;**

**Secrétaire de séance :** Mme NAUDOT.

**ELECTION DES ADJOINTS - DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS**

**Rapporteur : le Maire**

|                |               |              |              |           |          |               |
|----------------|---------------|--------------|--------------|-----------|----------|---------------|
| DEL20200526_02 | Présents : 26 | Pouvoirs : 1 | Votants : 27 | Pour : 27 | Contre : | Abstentions : |
|----------------|---------------|--------------|--------------|-----------|----------|---------------|

En application des articles L2122-1 et L2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit huit adjoints au maire au maximum. L'effectif sur le mandat précédent était de 8.

En conséquence, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de porter le nombre des adjoints à 8, comme pour les mandats précédents.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.



Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL

Affichée le

Certifiée exécutoire le